

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2022

07/10/2022 - 26

Date de la convocation : 30 Septembre 2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 63. Pouvoirs : 8

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Hocine MAZY (pouvoir à M. Jean-Michel LEROY), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Auriane AIT LASRI), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Nicole DESCAMPS (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. Jacques MICHON (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK).

EXCUSÉS :

Mme Jamila MEKKI, Mme Nicole MARFIL.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain BOULANGER, M. Eric SILVAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

10 – Habitat

10.2 – Avenant 2022-3 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre et de gestion des aides à l'habitat privé et au parc public

DOUAISIS AGGLO a renouvelé en juin 2017 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétence, lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Le 7 mars 2022, Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) plénier a fixé les objectifs et enveloppe de dotations par territoire.

A cette date, l'enveloppe déléguée à Douaisis AGGLO relative à l'appel à projets « Réhabilitation lourde et rénovation énergétique » dans le cadre du Plan de Relance était de 190 000 €. Cette enveloppe a permis le financement de 3 opérations de réhabilitation par Norévie totalisant 19 logements.

Depuis lors, Douaisis Agglo a recensé une nouvelle opération de Maisons et Cités (Cité Puits du Midi) dont 22 logements répondent aux critères d'éligibilité de cet appel à projets. La réhabilitation de la Résidence Clocher St Pierre à Douai (3 logements) par Norévie, précédemment répertoriée, amène à restructurer le bâtiment qui développera une offre de 5 logements en définitive. L'ensemble de l'opération pourra être financé dont les 2 logements supplémentaires issus de la restructuration.

Le bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 13 septembre a acté l'abondement de l'enveloppe initiale de 240 000 € permettant le financement de ces 24 logements supplémentaires.

L'enveloppe 2022 relative à cet appel à projet est donc en définitive de 430 000 € pour le financement de 43 logements prévus à réhabilitation.

L'enveloppe relative à l'ERBM a également été réévaluée au regard des perspectives de financement des programmes de réhabilitation des logements des Cités minières sur le territoire de Douaisis Agglo en 2022 et 2023.

Initialement d'1 849 500 €, l'enveloppe est abondée de 3 469 500 € ce qui permettra à terme le financement des 4 dernières opérations de réhabilitation inscrites au 1^{er} triennal ERBM de Douaisis Agglo.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- 89 logements - Auby – Cité de la Justice -Tranche 1
- 163 logements - Auby – Cité de la Justice -Tranche 2
- 112 logements - Douai – Cité de la Mouchonnière
- 107 logements - Lallaing – Hauts Près

Les autorisations d'engagement sont ainsi portées en 2022 à 5 309 000 € au titre de l'ERBM permettant à terme le financement de 629 logements prévus à réhabilitation.

Afin que puissent être déléguées les enveloppes complémentaires précitées, Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer l'avenant 2022-3 à la convention de délégation de compétences de gestion en faveur du parc privé et du parc social (document joint)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 20/10/2022
Réceptionné en sous-préfecture le 19/10/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20221007-07-10-2022-26-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PEYRAUD



Convention de délégation de compétences

Avenant n° 2022 - 3

Douaisis Agglo, représentée par Monsieur Christian POIRET, Président,

et

L'Etat, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord,

Vu la convention de délégation de compétence en date du 30 juin 2017 ;

Vu l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 07 mars 2017 ;

Vu la liste des cités minières à réhabiliter pour le premier triennal (2018/2020) arrêtée lors du comité de pilotage ERBM le 5 juin 2018 ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement plénier du 07 mars 2022 sur la répartition des crédits en 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 5 avril 2022 sur la répartition des crédits du plan de relance ;

Vu l'avis du Bureau Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement dédié au plan de relance du 13 septembre 2022 sur le redéploiement des crédits du plan de relance ;

Vu l'avis du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 23 septembre 2022 sur la répartition de l'enveloppe complémentaire ERBM ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 07 octobre 2022 ;

Le présent avenant a pour objet d'acter l'évolution des enveloppes de dotations 2022 de Douaisis Agglo relative à la réhabilitation du parc social dans le cadre de l'ERBM et du Plan de Relance.

A – MODALITÉS FINANCIERES POUR 2022 relative au Parc Social – abondement des enveloppes Plan de Relance – « Restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux » et ERBM

Au titre du parc social

Afin de permettre le financement de 24 logements supplémentaires dans le cadre de l'appel à projet « Réhabilitation lourde » du Plan de Relance, l'enveloppe initiale de 190 000 € (pour la réhabilitation de 19 logements) déléguée lors du CRHH plénier du 07 mars 2022 est abondée de 240 000 € (soit 10 000 € au logement).

L'enveloppe est donc en 2022 de :

- **430 000 €**, dans le cadre du plan de relance, pour la restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux de 43 logements.

L'enveloppe relative à l'ERBM a également été réévaluée au regard des perspectives de financement des opérations sur le territoire de Douaisis Agglo en 2022 et 2023.

Initialement d'1 849 500 €, l'enveloppe est abondée de 3 469 500 € qui permettra à terme le financement des quatre dernières opérations du premier triennal.

Les autorisations d'engagement sont ainsi portées à

- **5 309 000 €** au titre de l'ERBM auxquelles s'ajoute un reliquat d'AE de 616 000 €

Pour l'Etat

Pour DOUAISIS AGGLO

Le Préfet de la Région Hauts de France,
Préfet du Nord
Ou son représentant

Christian POIRET
Président de DOUAISIS AGGLO